

N° 1.6

MA/CAB/SNCPA/PRMP/CST/2026

Conakry, le 13 AVR. 2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Autorité contractante : Ministère de l'Agriculture

Financement : BND

Numéro d'identification : Demande de Cotation

Dénomination du marché

Objet : Travaux de rénovation d'un bâtiment du Ministère de l'Agriculture abritant le Service National du Conditionnement des Produits Agricole (SNCPA), le Bureau Stratégie du Développement (BSD) et l'Agence de Promotion de Conseils Agricole et de la Formation Entrepreneurial (ANPROCA-FE)

Date de réception des offres : 03 Avril 2026

Nombre d'offres reçues : 3

Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Après examen et Comparaison des différentes offres et conformément aux critères d'évaluation définis dans le dossier d'appel d'offres national, la Commission d'évaluation des offres propose l'attribution provisoire des marchés relatifs au :

N°	Objet	Montant	Attributaire
1	Travaux de rénovation d'un bâtiment du Ministère de l'Agriculture abritant le Service National du Conditionnement des Produits Agricole (SNCPA), le Bureau Stratégie du Développement (BSD) et l'Agence de Promotion de Conseils Agricole et de la Formation Entrepreneurial (ANPROCA-FE)	Pour un montant toutes taxes comprises de deux cent millions sept cent trente-huit mille deux cent cinquante francs guinéens (200 738 250 GNF/TTC)	Entreprise PRIMEX CONSTRUCTION Adresse : Kipé Centre émetteur/ Commune de Ratoma Tél : +224 620 31 22 57/666 49 99 45 Email : primex13@gmail.com



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : info@magel.gov.gn

PROGRAMME
SIMANDOU
2040

Guinée
www.guinee.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

NB: l'Attributaire provisoire de ce marché cité ci-haut dans le tableau a été classé moins-disant, après l'examen préliminaire des offres de tous les soumissionnaires et ce conformément aux prescriptions de la demande de Cotation. Pour toutes informations supplémentaires, le soumissionnaire est invité à en faire la demande écrite à la PRMP du Ministère de l'Agriculture dans un délai de dix (10) jours à compter de sa date de publication.

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 80 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre le recours dans un premier temps le délai pour un recours préalable auprès de l'autorité contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu des articles 147,148,149 et 150 dudit Code.

La Personne Responsable
des Marchés Publics



Karim Saran TRAORE



Sis au quartier Almamy - Kaloum, Conakry
République de Guinée - BP : 576
Tél : (+224) 620 05 16 11 - Email : info@magel.gov.gn

PROCEAU
SIMANDOU
2040

Guinée
www.guinee.gn